

LAUSANNE

Tournée de vaccins pour les fêtards jusqu'à octobre

Le canton de Vaud a décidé de maintenir le centre temporaire de vaccination et de test dans le quartier du Flon à Lausanne. Après un premier week-end d'essai, il restera ouvert les autres week-ends de septembre. Le but de ce projet-pilote est de permettre aux jeunes de 18 à 30 ans, actuellement les moins vaccinés, d'accéder facilement et sans rendez-vous à la vaccination. L'idée est de cibler les jeunes qui fréquentent le milieu de la nuit. Les personnes pouvaient se faire vacciner et tester en même temps et ainsi obtenir leur certificat Covid avec le QR code pour accéder aux clubs. L'initiative a été soutenue par des clubs membres de l'association «La Belle Nuit», dont le D! Club, le MAD, le Folklor, le Hype, le Millésime, le Chic ou encore l'After Club.

L'ouverture du centre est prolongée jusqu'au samedi 2 octobre, toujours à la rue de Genève 17, au cœur du quartier lausannois du Flon, a indiqué hier le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) dans un communiqué. Il sera accessible les jeudis, vendredis et samedis de 14 à 21h. **ATS**

BRUIT ROUTIER

Lausanne pérennise le 30 km/h la nuit



Lausanne devient la première ville de Suisse à généraliser le 30 km/h la nuit. Dès lundi, elle va abaisser la vitesse dans 120 de ses rues et les équiper de panneaux de signalisation. L'installation devrait durer 7 semaines. Objectif: lutter contre les nuisances sonores.

Mardi, aux abords du bruyant carrefour des Figuiers, Florence Germond, municipale lausannoise de la mobilité, a dit son «plaisir et sa très grande émotion» de voir se réaliser un projet qui avait débuté en 2017 par des tests aux avenues de Beaulieu et de Vinet. «Après plusieurs étapes et non des moindres, nous allons commencer lundi à poser les premiers panneaux dans toute la ville», a-t-elle annoncé.

C'est une première au niveau suisse qu'une ville de la taille de Lausanne mette en place le 30 km/h de nuit sur son territoire, a-t-elle relevé. Pour la municipale, il s'agit d'un «très grand pas» en faveur d'une meilleure santé de la population: quelque 33 000 habitants verront leur qualité de vie augmenter et leur sommeil s'améliorer. Dès la mi-septembre, la vitesse sera ainsi abaissée à 30 km/h entre 22h et 6h sur près de 60 kilomètres de voirie urbaine. **ATS**

impresum

SOCIÉTÉ ÉDITRICE: Ets Ed. Cherix SA, Route de St-Cergue 293, CP 1256, 1260 Nyon
www.lacote.ch - info@lacote.ch - Tél. 022 994 41 11

DIRECTION

Président du Conseil d'administration:
Stéphane Estival

Editeur:
Stéphane Estival

RÉDACTION

Rédacteur en chef:
Michel Jotterand

Rédacteur en chef adjoint:
Gilles Biéler

ABONNEMENTS

Toutes nos offres sur
abo.lacote.ch
ou via notre service client:
clientele@lacote.ch
Tél. 022 994 41 11

COMMERCIAL

Directeur marché annonceurs:
Quentin Riva

NYON
Route de Saint-Cergue 293, CP 1256
Tél: 022 994 41 11

MORGES
Rue de Lausanne 43b
vaud@impactmedias.ch
info@lacote.ch

Audience
30 000 lecteurs (Edition abonnés),
Remp MACH Basic 2020/2.

Tous les droits sont réservés sur l'ensemble du contenu de la publication. Toute réimpression, reproduction, copie de texte rédactionnel ou d'annonce ainsi que toute utilisation sur des supports optiques ou électroniques est soumise à l'approbation préalable de l'éditeur. L'exploitation intégrale ou partielle des annonces par des tiers non autorisés, notamment sur des services en ligne, est expressément interdite.



Président de Rives publiques, Victor von Wartburg (à dr.) reçoit l'appui de députés vaudois et genevois qui interviendront dans leur Parlement: Cyril Mizrahi (PS/GE), Jérôme Christen (Vaud libre), Pierre Vanek (Ensemble à gauche/GE) et Vassilis Venizelos (Vert vaudois) pour tenter de faire sauter les obstacles au cheminement le long des rives du Léman. MICHEL PERRET

Double assaut pour des rives publiques

LÉMAN Des initiatives parlementaires seront lancées sur Vaud et Genève pour imposer un libre cheminement le long du lac.

PAR DIDIER.SANDOZ@LACOTE.CH

«Personne n'aurait l'idée d'empêcher l'accès au Cervin ou à la Dent de Vaulion. Alors pourquoi empêcherait-on d'atteindre les bords du lac Léman qui est du domaine public?», interroge le député et chef de groupe des Verts vaudois au Grand Conseil, Vassilis Venizelos. Pour lever les nombreux obstacles qui entravent les piétons le long du lac, il déposera une initiative parlementaire visant à modifier la Constitution vaudoise.

Les rives de La Côte aux trois quart inaccessibles

Malgré des verdicts rendus par des tribunaux et malgré l'opinion publique favorable, la loi sur le marchepied, qui date de 1926, n'est toujours pas appliquée, constate l'élu du Nord vaudois.

Son initiative rappelle d'abord le principe obligatoire de laisser ouverte une bande de deux mètres de large à compter de la ligne des hautes eaux ou de la berge aménagée pour y aménager un cheminement.

Il en appelle à des sanctions en cas de violation par un particulier ou une collectivité qui poseraient des entraves et réclame la possibilité pour les associations de faire recours en cas de dispositions contraires.

Un moratoire et l'ingérence de l'Etat si nécessaire

Son texte prévoit un délai de deux ans après cette modification constitutionnelle pour présenter une loi d'application. Et durant ce temps-là, un moratoire est réclamé afin d'empêcher que ne se poursuivent des constructions qu'il juge illégales. «Il faut laisser un peu de

Si les communes se montrent réticentes, le canton devrait pouvoir se substituer à elles.

VASSILIS VENIZELOS
DÉPUTÉ ET CHEF DE GROUPE DES VERTS
AU GRAND CONSEIL VAUDOIS.

temps aux communes pour réviser les plans d'affectation, mais si ces dernières se montrent réticentes, le canton devrait pouvoir se substituer aux collectivités locales quitte à froisser la sacro-sainte autonomie communale», relève Vassilis Venizelos. Soutenue par le groupe socialiste, Vaud libre et les Verts libéraux, son initiative devrait être soumise à une commission du Grand Conseil avant d'être débattue en séance plénière, «si possible avant la fin de la législature en été 2022», précise le député Vert. Le Conseil d'Etat pourrait alors lui opposer un contre-projet et, au final, c'est le peuple vaudois qui tranchera.

A Genève aussi

En parallèle, le député socialiste genevois Cyril Mizrahi prévoit lui aussi une prochaine intervention parlementaire dans son canton où 60% des berges restent hors d'atteinte. «A Genève, nous avons bien une base constitutionnelle depuis 2012, mais rien n'est entrepris», déplore l'élu qui déposera un projet de loi visant une réglementation uniforme garantissant un chemin de rive continu sur l'ensemble du territoire cantonal.

Le Conseil d'Etat serait notamment chargé d'édicter un plan directeur des rives du lac et des cours d'eau. Le projet prévoit là aussi d'accorder un droit de recours pour les organisations. «Il est temps de se doter d'autres outils législatifs que le démontage d'un portail, comme l'a fait l'association Rives publiques il y a quelques années, pour pouvoir simplement appliquer la loi», revendique le socialiste genevois.

Initiative fédérale à venir

Enfin, Victor von Wartburg, l'infatigable président de l'association Rives publiques travaille à la rédaction d'une initiative populaire fédérale poursuivant le même but à l'échelle nationale. La récolte de signatures n'est toutefois pas prévue avant plusieurs années.

«Nous devons mettre en place un système de gestion beaucoup plus simple qu'aujourd'hui, sans devoir cadastrer à nouveau les parcelles concernées, sans passer par l'expropriation, juste en décrétant que les deux mètres riverains d'un plan d'eau public font l'objet d'une servitude de passage et c'est tout», proclame le militant.

Il rappelle que le Tribunal cantonal l'a blanchi de toute condamnation pour avoir sectionné le treillis d'un portail à Tannay. «La justice a reconnu que c'était notre seul moyen de faire valoir notre droit de passage et rappelle que ce passage devrait rester ouvert. Or aujourd'hui encore, il reste fermé. Nous sommes là dans un état de non-droit», dénonce le septuagénaire.

Les riverains en mode écolo

Tout en insistant sur le fait que l'Association pour la préservation des rives des lacs vaudois qu'il préside ne s'oppose pas à un accès élargi du public au plan d'eau, Florian Chaudet repousse néanmoins la notion de «cheminement continu» que visent les parlementaires vaudois et genevois.

«A une approche quantitative, nous préférons une approche qualitative et sectorielle par une analyse des enjeux et un développement de chemins par tronçons, comme le prévoit d'ailleurs le plan directeur des rives du lac», explique l'avocat lausannois.

Il estime que l'article constitutionnel voulu par les Verts vaudois pour un projet de passage dans quelques communes viendrait à mettre en danger la tranquillité de la faune dans des lieux cruciaux comme les Crénées à Mies, la Promenthouse, Chanivaz à Buchillon et surtout les Grangettes à l'extrémité est du Léman. «Nous prôtons une approche différenciée et surtout d'éviter la pression humaine partout.»

Concernant une éventuelle votation populaire sur cette question, il relève que «certes les propriétaires riverains sont une minorité, mais ceux qui se soucient de la préservation de l'environnement sont par contre majoritaires.»